

## Structure du Spéléo-Secours

Signée en 2001 entre le SPF Intérieur et l'UBS, la **convention d'assistance** prévoit l'intervention de l'équipe Spéléo-Secours pour toute opération de sauvetage « en milieu souterrain ou assimilé ». Elle définit le cadre légal de l'organisation du Spéléo-Secours.

lorsqu'ils nécessitent la mise en œuvre de moyens importants. Les CTN supervisent et assurent le suivi des interventions. Ils se rendent sur le terrain chaque fois que leur présence paraît nécessaire. Ils sont toujours membres de la Commission.

La 5<sup>ème</sup> **Unité Permanente d'Intervention** (5<sup>e</sup> UPI) de la **Protection Civile** (PC), localisée à Crisnée, assure la centralisation des appels, l'appui logistique sur le terrain et la prise en charge des équipiers en intervention.

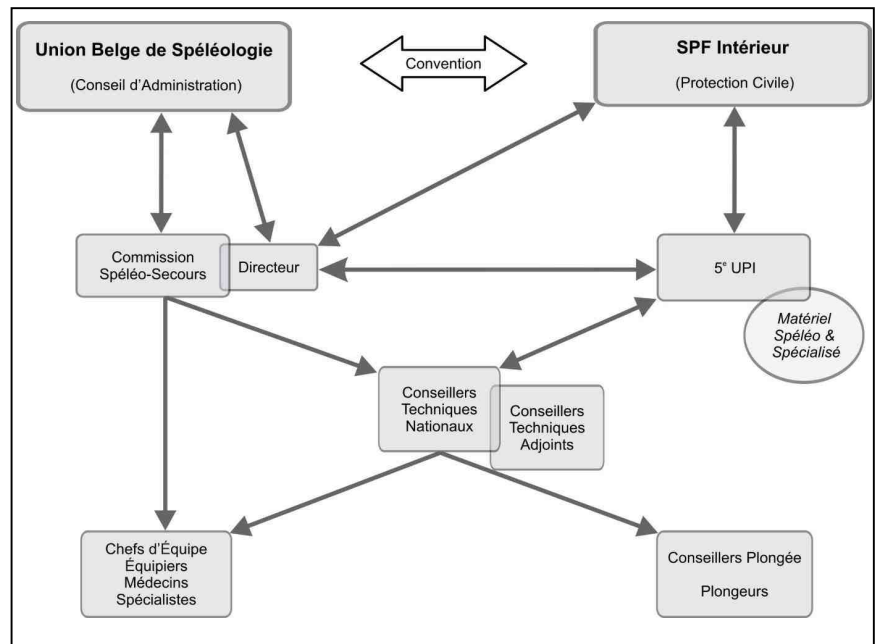
L'**Union Belge de Spéléologie** (UBS) est responsable de l'organisation et de la gestion des secours et elle désigne les dirigeants, les cadres et les sauveteurs. Elle délègue cette responsabilité à sa **Commission Spéléo-Secours** qui est chargée :

- des relations avec les organismes officiels ;
- de former des équipiers, des Conseillers Techniques et des spécialistes ;
- de la gestion administrative ;
- de gérer et d'entretenir le matériel mis à disposition par la Protection Civile ;
- d'élaborer et de diffuser la liste d'appels ;
- de mettre au point des procédures d'intervention ;
- de la prévention.

Le Règlement d'Ordre Intérieur précise son rôle et son fonctionnement.

Le **Directeur du Spéléo-Secours** anime la Commission et sert d'intermédiaire entre la fédération et son organisme de secours, entre la PC et le Spéléo-Secours. Le secrétaire et tous les autres commissaires l'assistent dans cette tâche.

Les **Conseillers Techniques Nationaux** (CTN) sont des spécialistes de l'organisation et de la direction des sauvetages, particulièrement



Les **Conseillers Techniques Adjoints** (CTA) épaulent les CTN ou sont leur suppléant en leur absence ou par délégation.

Les **Chefs d'Équipe** (CÉ) et les **équipiers** sont les acteurs du sauvetage, principalement sous terre. Le CÉ est celui qui, lors d'une intervention, reçoit une mission du Conseiller Technique (CT) et dirige la manœuvre de son équipe. Le CT le désigne parmi les équipiers, y compris les autres CT présents, en fonction de la tâche à réaliser et du personnel disponible. Certains sauveteurs se sont spécialisés : communication, désobstruction, secrétariat de surface, gestion de matériel, médecin, infirmier, plongeur...

Lors d'un sauvetage nécessitant l'intervention de plongeurs, le CT peut se faire conseiller par un **Conseiller Plongée**. Celui-ci l'assiste en veillant plus particulièrement aux aspects spécifiques de la plongée souterraine.